Groupe OCEA

Plan de continuité d'activité

2 avril 2021

OCEA Smart Building

BORNES SOLUTIONS by Groupe OCEA

isiom CONSEIL

À la suite du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de covid-19 actualisé au 23 mars 2021 et pour permettre la continuité de toutes nos activités, **Groupe OCEA renforce les mesures sanitaires déjà mises en place pour ses 3 filiales Ocea Smart Building, Bornes Solutions et Isiom Conseil.**

Les mesures sont répertoriées dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) que nous mettons régulièrement à jour.

Pour assurer la sécurité de tous, nous veillons à ce que l'ensemble de nos métiers mettent en œuvre les mesures adaptées.

Notre plan d'action repose sur 3 piliers :

- ✓ Le maintien de toutes les interventions terrain avec des mesures de protection renforcées
- ✓ La réorganisation de nos services support (télétravail)
- ✓ La communication

1 – Liste des activités réalisées

LES INTERVENTIONS

HORS MILIEU OCCUPE

Depuis le lundi 2 avril 2020, nous réalisons les activités hors milieu occupé dans le respect des règles de sécurité fixées par le gouvernement et les organisations professionnelles :

- La relève de compteurs (radio-relève et relèves visuelles en gaine palière)
- La pose et maintenance des compteurs et des bornes de recharge pour véhicule électrique

EN MILIEU OCCUPE

Progressivement, depuis le 11 mai 2020, les activités de relève, pose et de maintenance ont repris et sont maintenues depuis

Les clients sont informés par voie d'affichage des règles sanitaires à respecter lorsque les techniciens pratiquent l'intervention.

LA REPARTITION DES CHARGES ET LE SUIVI DES CONSOMMATIONS

Pour tous les contrats déployés, le service n'a jamais été interrompu. Tous les livrables et décomptes de charge sont produits et sont disponibles sur l'espace web personnel de chaque client. Pour toute demande, merci de contacter votre interlocuteur habituel qui reste joignable.

LA REALISATION DES MISSIONS D'AUDIT ET DE CONSEIL

Depuis le 11 mai 2020, l'ensemble des missions d'audit a repris. Tout comme les autres activités, elles sont maintenues en prenant les précautions adéquates afin d'éviter tout risque, en respectant l'ensemble des gestes barrières et autres mesures adéquates en fonction des règles en vigueur liées à la crise sanitaire.

LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DES BORNES DE RECHARGE

Le service de maintenance et d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques ne s'est jamais interrompu et est toujours opérationnel même en période de confinement.

2 – Mesures sanitaires et de précaution

ORGANISATION ET TELETRAVAIL

Les locaux

En termes d'organisation, nous favorisons le télétravail pour les collaborateurs qui le peuvent. Un accord de groupe « télétravail en période de risques sanitaires » a été signé en septembre 2020 et renforcé le 30 octobre dernier pour s'adapter au nouveau confinement. Cet accord prévoit 3 jours de télétravail (2 jours pour les managers) avec la possibilité d'étendre jusqu'à 5 jours en fonction de l'emploi. Ce renforcement du télétravail est toujours en vigueur en 2021.

Ceux pour qui l'activité nécessite une présence sur le site, plusieurs règles sont à respecter : **les gestes barrières, le port du masque systématique et le renforcement du nettoyage quotidien, l'autosurveillance de sa température, l'aération régulière des pièces fermées ou l'apport d'air neuf.**

Tout d'abord, pour respecter les distances de sécurité entre chaque individu, un sens de circulation est instauré au sein des locaux, dans les couloirs, les escaliers et les ascenseurs. De plus, il est prévu une salle dans laquelle les collaborateurs pourront s'isoler s'ils manifestent l'un des symptômes du virus. Dans ce cas précis, un protocole est à suivre. Ce document reprend la conduite à tenir (Que faire en cas de symptômes).

Pour l'ensemble des locaux, des prestations de nettoyage supplémentaires ont été organisées afin de désinfecter les mobiliers collectifs (interrupteurs, poignées…).

Pour l'utilisation des équipements collectifs, machines à café, fontaines à eau, micro-ondes,etc.), il est mis à disposition du gel hydroalcoolique à proximité. Il est demandé de se désinfecter les mains avant chaque utilisation.

Prise des repas

Chaque site, en tenant compte de ses particularités, organise l'utilisation des espaces de repas en respectant les règles de distanciation physique, notamment en organisant des horaires décalés, en roulement, avec la mise en place d'une jauge pour limiter la présence simultanée d'un nombre important de collaborateurs dans un même espace (8m²/personne) L'utilisation des équipements collectifs (fours, micro-ondes, réfrigérateurs) est maintenue à condition de respecter des règles d'hygiène strictes.

Concernant les repas de service ou autres évènements de ce type, ils sont interdits depuis le 28 octobre 2020.

Gestion des magasins et livraisons

De plus, nous veillons au respect des règles de distanciation physique et de marquage au sol au moment de l'approvisionnement, que ce soit pour les livreurs, les sous-traitants. Ces consignes de sécurité s'appliquent à tous.

Concernant la distribution et le retour de matériel non utilisé au magasin par les collaborateurs (internes, intérimaires, sst), nous préconisons de les transporter dans leur emballage pour limiter le contact direct avec les appareils.

Pour les collaborateurs

Sur chacun de nos sites, les mesures sanitaires fixées par le gouvernement sont rappelées à l'ensemble du personnel régulièrement (lavage des mains, absence de contact physique, mesures barrières, etc.) par des flash infos et des guides qui sont relayés lors des réunions avec les managers.

Les documents sont affichés sur les tableaux prévus à cet effet.

De plus, pour centraliser les informations et les pratiques, un référent COVID-19 est identifié au niveau national et un espace spécifique « Com'COVID-19 » a été créé sur l'espace intranet du Groupe. Il comprend une boîte à outil avec l'ensemble des dernières communications du Gouvernement, comme les logigrammes à suivre en fonction des situations particulières dans lesquelles les collaborateurs peuvent se retrouver (j'ai des symptômes, je suis cas contact à risque, etc.), une carte interactive pour trouver un centre de dépistage près de chez soi.

De plus, nous encourageons les collaborateurs à utiliser l'application développée par le gouvernement « TousAntiCovid » afin de rompre les chaînes de transmission et de gagner en réactivité. Un flash Info a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Tout collaborateur manifestant des signes de fièvre ou d'état grippal est invité à rester chez lui, à consulter son médecin et à informer Groupe Ocea de sa situation en prévenant son manager, qui à son tour, transmettra l'information sur une adresse email prévue à cet effet

Pour les clients

Nos « Fiches intervention » précisent les modalités à suivre pour minimiser les risques pour le client et le personnel. Toutes ces fiches sont disponibles sur notre site internet.

De plus, en amont des interventions, une communication est affichée dans les parties communes pour informer les occupants des précautions à prendre lorsque les techniciens interviendront

Pour les réunions nécessitant impérativement une visite sur site (par exemple une visite sur site préalable à un chantier) nos équipes pourront se rendre sur place et disposeront des équipements de sécurité adéquats (notamment un masque et du gel hydroalcoolique).

MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS

Toutes les équipes techniques ont reçu une dotation en équipement de protection :

- Masque (2 par jour et par personne)
- Gants (à utiliser dans des cas précis)
- Gel
- Savon
- Serviette à usage unique
- Lingettes désinfectantes

Il est distribué des masques de type chirurgical (Norme EN 14683:2019) pour les collaborateurs ayant des contacts réguliers avec les clients ou pour ceux répondant aux critères de vulnérabilité.
Pour les autres collaborateurs (administratifs), il leur a été distribué une dotation de 12 masques « grand public » de catégorie 1.

Il est demandé à tous nos clients de bien diffuser l'information suivante à leurs occupants :

- Mettre son masque lorsque le technicien entre dans leur logement
- Respecter la distanciation et notamment ne pas rester dans la même pièce que le technicien

Une information est également faite dans les parties communes en ce sens.

À ce titre, les techniciens sont tous équipés d'un masque pendant leur intervention, même s'ils sont en parties communes ou en milieu non occupé.
Afin de limiter les risques sanitaires, Groupe Ocea propose que toutes les réunions internes et externes nécessitant des déplacements soient réalisées par visio ou conférence téléphonique. Pour cela, toutes nos équipes sont équipées de PC avec teams. Seules les réunions nécessitant une présence sur site (visite technique, audit chantier, réception travaux …) sont maintenues.

Vous pouvez retrouver les différentes communications internes et externes que nous diffusons :

ANNEXES

LES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN OEUVRE

- Les activités administratives…… page 8
- Les activités en relève…….. page 9
- Les activités de pose hors logement ou logement inoccupé……. page 10
- Les activités en logement…… page 11
- Les gestes barrières…… page 13
- L'information aux habitants…… page 21
- Les règles à respecter durant les temps de pause…… page 22
- Comment intervenir dans un logement en toute sécurité……. page 23
- Conduite à tenir en cas de présence de cas suspect…… page 24
- Plan National Santé et Sécurité en entreprise – Mars…….. page 25
- Comment gérer son isolement ? ..... page 27
- Com'COVID (aperçu Intranet) …….. page 28

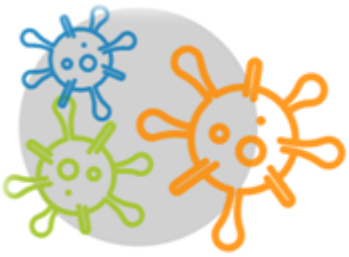

Flash Sécurité

#Intervention en milieu inoccupé

#Activités administratives

LES GESTES BARRIERES À RESPECTER

LES BONNES PRATIQUES AU BUREAU

- le port du masque est obligatoire lors des déplacements dans les locaux, les couloirs et dans les salles de réunions.
- Il est toléré de retirer son masque uniquement à son poste, à condition que les règles de distanciation soient respectées (minimum 1m de distance avec un/une collègue).
- Il faut désinfecter ses mains avant d'utiliser les équipements collectifs (photocopieurs, machine à café, fontaine à eau, ... etc.)
- La consommation d'une boisson, collation est autorisé uniquement au poste de travail jusqu'à nouvel ordre, car il faut retirer son masque.
- Les espaces de repas seront réorganisés par site afin de respecter les règles de distanciations. Aussi l'utilisation des équipements collectifs sera interdite afin de limiter les risques (fours, micro-ondes, réfrigérateur)
- Exceptionnellement, les repas peuvent être pris au poste de travail pendant cette période de crise.
- Les locaux seront nettoyés régulièrement par les prestataires habituels avec des produits désinfectants normés et seront sensibilisés aux gestes barrières mis en place par le groupe OCEA.
- des produits désinfectants/lingettes désinfectantes seront mis(es) à disposition, afin que chacun puisse, à sa convenance nettoyer son espace de travail.
- Penser à désinfecter régulièrement vos effets personnels.
- Il faut aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées/les open spaces, pendant au moins quinze minutes.

Flash Sécurité

#Intervention en milieu inoccupé

#Activité de RELEVE RADIO
#Activité de RELEVE en GPA

LES GESTES BARRIERES À RESPECTER

- Porter un masque de protection respiratoire.
- Lavez-vous très régulièrement les mains.
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.
- Respectez la distance d'un mètre entre les personnes.
- Evitez de vous toucher le visage.
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou un mouchoir.
- Nettoyez régulièrement les équipements individuels (téléphones, lunettes, ...)

COMMENT RÉALISER VOTRE INTERVENTION?

- Privilegiez le déplacement individuel dans un véhicule professionnel.
- En cas de relève de CG en fosse, veuillez respecter une distance de sécurité avec votre collègue.
- Conservez sur vous l'autorisation de déplacement de l'entreprise.
- Lorsque cela est possible, réalisez la relève en bas de chaque immeuble.
- La qualité de la relève est requise et doit être maintenue; il y aura besoin d'accéder dans les lieux communs des immeubles. Dans ce cas, veillez à bien porter vos équipements et à respecter les gestes barrières.
- Désinfectez votre matériels et lavez régulièrement vos équipements individuels.

INTERVENTION DANS LES PARTIES COMMUNES

1 Accéder à l'immeuble

Avant de quitter votre véhicule, équipez-vous d'un masque ainsi que de votre gel hydroalcoolique et/ou lingettes désinfectantes.

Si vous croisez une personne, cédez lui le passage et respectez une distance à minima de 1 m.

2 Réaliser la relève

Si cela s'avère nécessaire, prenez l'ascenseur seul et commencez votre relève par le dernier étage.

En cas de relève en GPA, prévoyez votre triangle de signalisation à 1m pour informer de votre présence.

3 Retour au véhicule

Avant de remonter dans votre véhicule, rangez l'ensemble de vos outils dans une sacoche/un seau; prévoyez-y une poubelle pour vos déchets et assurez-vous qu'elle soit en permanence hermétique.

Ensuite, ouvrez votre portière et désinfectez-vous les mains et vos clefs de voiture avec le gel.

4 Fin des interventions

Vous serez en contact de plusieurs éléments (portes, interphone, boutons d'ascenseur, ... etc.). Il est primordial qu'à minima à la fin de votre intervention sur l'immeuble, et à chaque fois que vous le jugerez nécessaire, de désinfecter vos outillages (TSP/clef) et vos effets personnelles (téléphone, lunettes, écouteurs, ...). Pensez également à jeter la poubelle.

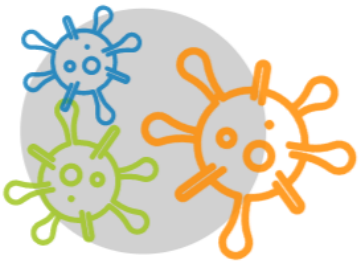

Flash Sécurité

#Intervention en milieu inoccupé

#Activité de Pose en GPA

#Activité de Pose en logements neufs

#Activité de VI en GPA

LES GESTES BARRIERES À RESPECTER

COMMENT RÉALISER VOTRE INTERVENTION?

- Privilegiez le déplacement individuel dans un véhicule professionnel et conservez sur vous l'autorisation de déplacement de l'entreprise.
- Si d'autres entreprises interviennent en même temps, veillez à respecter une distance à minima de 1 m des autres intervenants.
- Installez obligatoirement votre triangle de signalisation à 1 m de votre emplacement pour informer de votre présence.
- Portez vos équipements de sécurité habituels (chaussures de sécurité, casquette anti-heurt, gants de travail, lunettes de protection... etc.).
- Ne laissez pas outils et votre matériel sans surveillance.
- A la fin de votre intervention, refermez les portes des gaines palières et laissez le chantier propre derrière vous.

INTERVENTION DANS LES PARTIES COMMUNES

1 Accéder à l'immeuble

Avant de quitter votre véhicule, équipez-vous d'un masque ainsi que de votre gel hydroalcoolique et/ou lingettes désinfectantes.

Si vous croisez une personne, cédez lui le passage et respectez une distance à minima de 1 m.

2 Réaliser l'intervention

Si cela s'avère nécessaire, prenez l'ascenseur seul et commencez votre intervention par le dernier étage.

Prévoyez **obligatoirement** votre triangle de signalisation à 1m pour informer de votre présence.

3 Retour au véhicule

Avant de remonter dans votre véhicule, rangez l'ensemble de vos outils dans une sacoche/un seau; prévoyez-y une poubelle pour vos déchets et assurez-vous qu'elle soit en permanence hermétique.

Ensuite, ouvrez votre portière et désinfectez-vous les mains et vos clefs de voiture avec le gel.

4 Fin des interventions

Vous serez en contact de plusieurs éléments (portes, interphone, boutons d'ascenseur, ... etc.). Il est primordial qu'à minima à la fin de votre intervention sur l'immeuble, et à chaque fois que vous le jugerez nécessaire, de désinfecter vos outillages (TSP/clef) et vos effets personnelles (téléphone, lunettes, écouteurs, ...). Pensez également à jeter la poubelle.

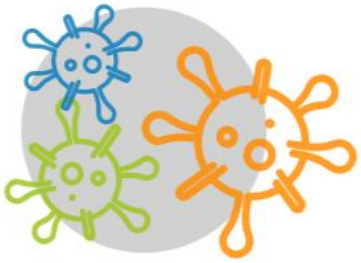

Flash Sécurité

#Intervention en milieu occupé

#Activité de Pose en logement
#Activité de VI en logement

LES GESTES BARRIERES À RESPECTER

COMMENT RÉALISER VOTRE INTERVENTION?

- Privilegiez le déplacement individuel dans un véhicule professionnel et conservez sur vous l'autorisation de déplacement de l'entreprise.
- Portez vos équipements de sécurité habituels (chaussures de sécurité, casquette anti-heurt, gants de travail, lunettes de protection... etc.).
- Ne laissez pas outils et votre matériel sans surveillance.
- Informez les occupants de votre état de bonne santé et questionnez-les sur la leur avant d'intervenir.
- Demandez aux occupants de se maintenir à l'écart de votre zone de travail.
- A la fin de votre intervention, demandez aux l'occupants la possibilité de vous lavez les mains avec l'eau et du savon, après avoir rangé l'ensemble de votre matériel.

POINTS À ÉCHANGER AVEC LES OCCUPANTS

Oui		VS		Non
		Je vous informe que je n'ai pas de symptômes, que je porte un masque et des gants propres.		
Si l'occupant accepte votre intervention, passez à la question suivante.	Oui	Acceptez-vous que j'intervienne dans votre logement?	Non	En cas de refus, notez-le et passez au logement suivant
Si la réponse est "oui", n'intervenez pas dans le logement.	Oui	Recensez-vous des personnes infectées/porteuses avérées (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) ou à risque élevé vis-à-vis du Covid-19?	Non	Si la réponse est "non", passez à la question suivante.
Si la réponse est "oui", vous pouvez réaliser votre intervention.	Oui	La zone de mon intervention est-elle isolable?	Non	Si la réponse est "non", insistez sinon ne réalisez pas l'intervention.
Si la réponse est "oui", lavez-vous bien les mains après avoir rangé votre matériel.	Oui	Puis-je disposer d'un point d'eau pour me lavez les mains avec de l'eau et du savon à la fin de mon intervention?	Non	Si la réponse est "non", désinfectez-vous les mains avec le gel hydroalcoolique

LES

GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières

#Porter un masque de protection respiratoire

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque?

Pour être efficaces, les masque doivent être correctement utilisés.

- Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage;
- Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon ;
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique ;
- Pour retirer le masque: l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque); le jeter immédiatement dans une poubelle fermée; se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon ;
- Une fois mis en place, le devant du masque est potentiellement contaminé, il ne faut donc absolument pas le redescendre au niveau du menton pour s'aérer.
- Le port de masque est obligatoire au bureau, lors des déplacements dans les couloirs ou dans la présence dans les salles de réunions. Le port de masque est optionnel uniquement dans le cas où on est assis à son poste de travail et que la distance de plus d'un mètre (4 m2 sans contact autour de chaque personne) des autres collègues est respectée.

Les gestes barrières

#Se laver correctement les mains

Lavez-vous très régulièrement les mains.

Étape 1

Rincez-vous bien les mains.

Étape 2

Utilisez du savon.

Étape 3

Frottez pendant 30 secondes.

Nettoyez la zone entre vos doigts.

Nettoyez la zone Entre vos doigts.

Étape 4

Rincez-vous bien les mains.

Les gestes barrières

#Saluez sans se serrez la main

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.

Quelques idées pour se dire bonjour

- **Etre "zen" face au virus**

Un namasté ou un wai comme nos amis indiens ou thaïlandais.

Comment on fait? Il suffit de joindre les deux paumes de mains devant la poitrine, les doigts bien tendus et de s'incliner légèrement face à son interlocuteur.

- **Le "footshake"**

Il suffit de se "taper le pied" pour se dire bonjour. Mais gentils hein, les coups de pieds!

- **Le salut "vulcain" de Star Treck**

AAAh le "AVE" romain du célèbre "SPOCK"!

Il s'agit d'un geste de la main levée, paume en avant, avec les doigts écartés entre le majeur et l'annulaire formant ainsi un "V".

Le geste de la main est accompagné de la phrase "Longue vie et prospérité" ("Live long and prosper" pour ne pas fâcher les puristes").

- **La révérence, monseigneur**

Oui cela fait un peu Ancien régime. Mais la révérence avait le mérite de montrer la considération que l'on portait à une personne.

Et si vous portez un chapeau, se découvrir légèrement (ça fait très classe quand même. Ceux qui ont déjà vu "la folie des grandeurs", savent à quoi je fais référence).

- **Faites jouer votre imagination**

Vous pouvez profiter de cette occasion pour inventer votre propre salut.

Les gestes barrières

#Utilisez un mouchoir à usage unique

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.

Comment faut-il se moucher et que faire ensuite?

Pourquoi faut-il se moucher avec un mouchoir à usage unique?

- Les **sécrétions nasales** (mucus composé à plus de 95% d'eau) produites par la muqueuse du nez piègent les microparticules présentes dans l'air pour protéger nos poumons à la manière d'un filtre.
- En cas d'infections(rhume par exemple):
  - La muqueuse nasale gonfle ;
  - la production de mucus augmente pour évacuer un maximum de virus hors de la cavité nasale.

Les virus qui sont évacués du nez quand on se mouche peuvent survivre plusieurs heures sur un mouchoir.

Privilégiez un mouchoir à usage unique. Une fois jeté, le mouchoir emporte tous les microbes avec lui.

Comment faut-il se moucher et que faire ensuite?

- Pour se moucher, il faut utiliser, de préférence, un mouchoir en papier à usage unique qu'il faudra ensuite jeter dans une poubelle.
- à la maison, la poubelle doit être, de préférence, munie d'un couvercle;
- Ensuite, il faut se laver les mains.

Les gestes barrières

#Respectez une distance de 1 mètre

Respectez un espace de 4 m2 sans contact autour pour l'ensemble des personnes

Merci de respecter au minimum une distance de 1 mètre avec les personnes que vous croisez.

· La distance sociale préconisée

Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres (soit 4 m2 sans contact autour).

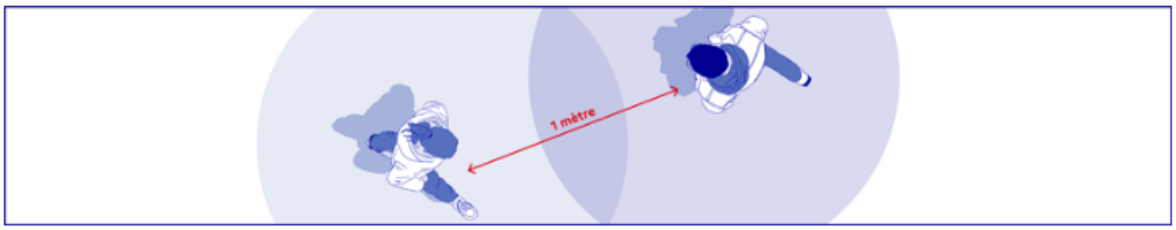

· Quel comportement adopter

Je n'ai pas de symptômes

JE NE VIS PAS AVEC UN CAS COVID-19

- Je reste confiné chez moi;
- Je respecte la consigne de distanciation;
- Je respecte les gestes simples pour me protéjer et protéger mon entourage;
- Je ne sors que pour le travail est l'approvisionnement alimentaire;
- Je favorise le télétravail.

JE VIS AVEC UN CAS COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole;
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage;
- je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires);
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible.

J'ai des symptômes

JE TOUSSE ET/OU J'AI DE LA FIÈVRE

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation);
- Je reste à mon docimile et je m'isole.

JE TOUSSE ET J'AI DE LA FIÈVRE. JAI DU MAL À RESPIRER ET/OU J'AI FAIT UN MALAISE

- J'appelle le 15.

Evitez de vous toucher le visage

Conseils pour ne pa se toucher le visage

- **Utilisez un mouchoir propre**

Exemple

Pour ajuster ses lunettes sans d'abord se laver les mains, on peut prendre un mouchoir en papier qu'on jettera immédiatement après usage. On doit éviter de manger avec les doigts et de mettre des aliments dans sa bouche avec des mains non lavées. On se lave les mains, ou on utilise des ustensiles ou l'emballage pour manipuler la nourriture.

- **Identifier les déclencheurs**

Exemples

- Pour des lunettes qui glissent sur le nez, on peut prendre des crochets d'oreilles ou des élastiques à cheveux pour les fixer en place.
- Pour éviter de se ronger les ongles, on peut garder ses ongles courts en les limant ou porter des gants ou des pansements au bout des doigts.
- Si des allergies provoquent des démangeaisons des yeux ou de la peau ou de l'écoulement nasal, on peut limiter son exposition aux allergènes ou prendre des antihistaminiques.
- Si on a tendance à avoir de la nourriture coincée entre les dents, on peut se brosser les dents après chaque repas.
- Si on a souvent des cheveux dans les yeux ou la bouche, on peut utiliser un élastique, un foulard ou un produit capillaire pour les retenir.

- **Se le rappeler**

Exemple

Par le biais d'un post-it "ne te touche pas le visage", ou entre membres de familles/ amis ou collègues.

Les gestes barrières

#Toussez ou éternuez dans votre coude

Toussez ou éternuez dans votre coude ou un mouchoir à usage unique

Se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue

Pourquoi se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue?

- L'éternuement et la toux projettent des gouttelettes et micro-gouttelettes contenant des microbes, saletés, poussières et sécrétions venant du nez et des poumons.
- N'importe qui se trouvant sur la trajectoire d'un éternuement ou d'une toux peut aspirer ces microbes et êtes infecté.

Il est recommandé de ne pas se couvrir la bouche et le nez avec la main car les microbes déposés sur la main peuvent se transmettre à d'autres personnes de manière directe ou indirecte.

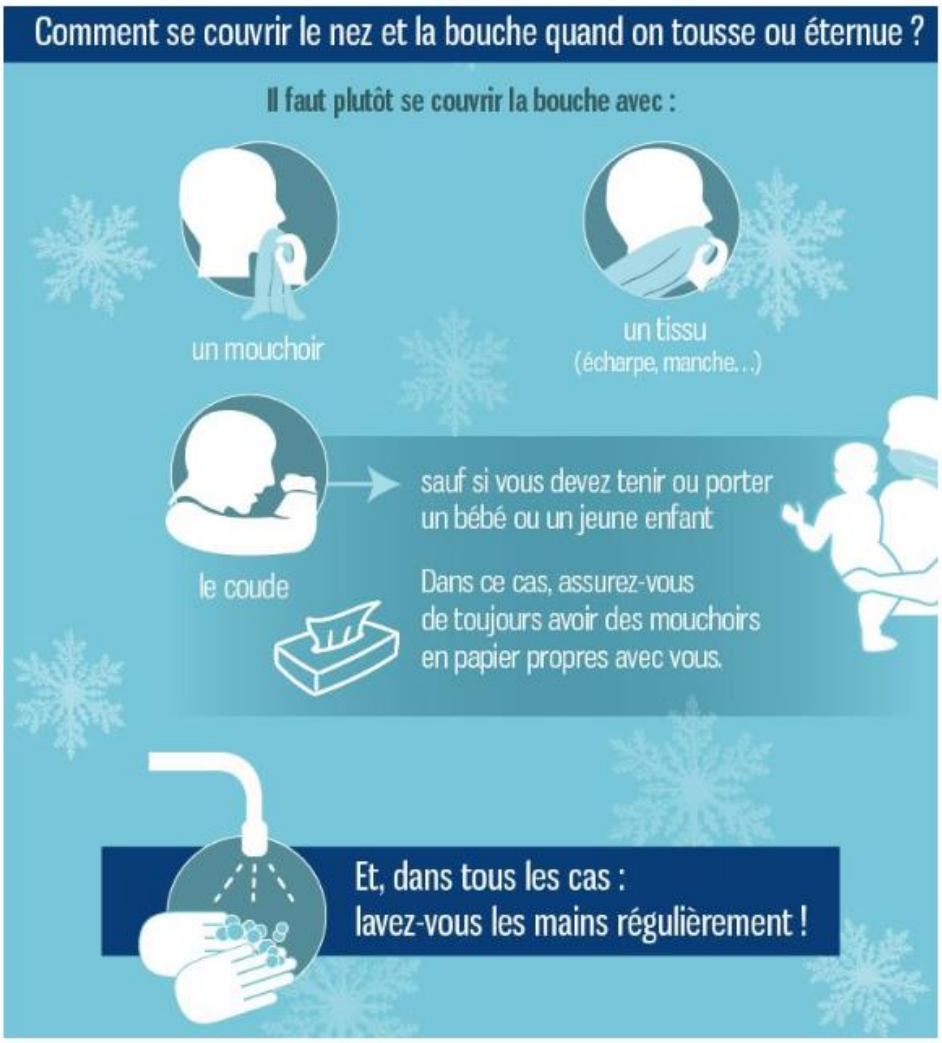

Nettoyez régulièrement vos équipements et effets personnels

Nettoyage et désinfection de vos équipements

Nettoyez et désinfectez très régulièrement vos équiments et effets personnels

- Vos équipements: TSP, clef pour ouvrir les gaines, sacoche/seau de rangement, tout autre outillage qui vous êtes susceptibles d'utiliser.
- Pensez également à désinfecter les poignets de votre véhicule.

- Vos équipements personnels: téléphone, clefs de voiture, clef de maison, lunettes, briquet et cigarette électronique, ...

N'oubliez pas de vous laver les mains à la suite de chaque nettoyage et désinfection!

NOUS ALLONS INTERVENIR CHEZ VOUS !
Groupe OCEA
Information aux habitants
Bonjour,
Un technicien de groupe OCEA va prochainement intervenir dans votre logement. Pour cela, nous tenons à prendre les mesures adéquates pour vous protéger.
En présence d'un technicien, merci de bien vouloir appliquer les mesures suivantes :
Porter un masque de protection respiratoire
Respecter la distance d'1 mètre entre les techniciens et vous
1 M MINIMUM

flash info

OCEA Smart Building

Sécurité

28 octobre 2020

LES TEMPS DE PAUSE
Café - petit déjeuner et pause méridienne

Ce sont les seuls instants de la journée où le masque peut être retiré. Il est donc fondamental d'être très rigoureux sur les autres gestes barrières, comme la distanciation sociale d'un mètre minimum.

Pour rappel, les tables du réfectoire ne doivent pas être rapprochées.
Les places condamnées ne doivent jamais être occupées.

Cependant, nous constatons qu'il est difficile de respecter l'ensemble des gestes barrières dans certaines situations, c'est pourquoi nous souhaitons prendre les mesures suivantes :

À l'initiative de l'entreprise :
Les évènements avec boisson & alimentation à l'initiative de Groupe OCEA sont supprimés au moins durant la période du couvre-feu. Sont concernés :

- Les petits-déjeuners collectifs debout
- Les repas de service (y compris dans un restaurant)
- Les pots de départ
- Les repas de noël
- ou autres occasions déjeunatoire (gouter halloween ...)

De ce fait, il est exceptionnellement autorisé de manger à son poste de travail.

À l'initiative individuelle :
Les sorties entre collaborateurs sans port de masque, durant le temps de midi ou après la journée de travail sont fortement déconseillées (exemple : restaurant à titre privé, activités sportives…).

OCEA Smart Building
1 place Victor Hugo - 92400 Courbevoie
www.ocea-smart-building.fr

flash info

OCEA Smart Building

28 octobre 2020

COMMENT INTERVENIR DANS UN LOGEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ ?

- Portez obligatoirement un masque de protection respiratoire
- Respectez la distance d'1 mètre entre vous et les autres
- Saluez sans serrer la main, évitez les embrassades
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Evitez de vous toucher le visage
- Nettoyez régulièrement vos effets personnels

EN SAVOIR PLUS SUR LES GESTES BARRIÈRES

Pour votre sécurité et celle des autres, respectez bien les gestes barrières !

Lorsque vous intervenez dans un immeuble :

Les personnes présentes dans le logement doivent être :

- ☑ **munies d'un masque de protection respiratoire.**
- ☑ **à plus d'un mètre de vous et si possible dans une autre pièce.**

À défaut de masque, invitez les occupants à se placer impérativement dans une autre pièce que celle où vous intervenez.

En toutes circonstances, la distance sociale d'un mètre minimum doit être respectée entre vous et les occupants.

Pour rappel, porter un masque chirurgical et se laver les mains régulièrement vous protègent efficacement.

Une communication spécifique sera adressée aux occupants pour les sensibiliser au respect des gestes barrières (par voie d'affichage dans les parties communes ou par courriel en amont de votre intervention).

OCEA Smart Building
1 place Victor Hugo - 92400 Courbevoie
www.ocea-smart-building.fr

COVID-19

Conduite à tenir en cas de présence de cas suspect sur le lieu de travail

Ce document contient les étapes à suivre en cas de suspicion de symptômes sur le lieu de travail.

les symptômes principaux de l'infection respiratoire provoquée par le coronavirus COVID-19 sont la **fièvre** et **des signes respiratoires** de type **toux** ou **essoufflement**.

Si un collaborateur se rend compte de l'apparition d'un ou de plusieurs de ces symptômes une fois sur le lieu de travail, il convient d'appliquer les règles suivantes :

1. Isoler le collaborateur dans la salle préalablement identifiée à cet effet ;

2. Le collaborateur est pris en charge par la personne identifiée sur site à cet effet (soit le manager soit le sauveteur secouriste du site) :

    a. Le collaborateur appelle son médecin traitant s'il est disponible ;
    b. Réalise sinon une téléconsultation suivant le numéro mis à disposition par Malakoff Humanis : **09 86 86 00 67** ;
    c. Il est également possible de réaliser un test en ligne permettant d'avoir des informations de premier niveau. Néanmoins il ne constitue pas un diagnostic. L'absence d'avertissement ne signifie pas l'absence de risque : https://www.maladiecoronavirus.fr/se-tester

3. Selon le résultat de la téléconsultation, le manager ou le SST :
    a. Renvoie le salarié à son domicile avec port d'un masque ;
    b. Contacte le **15**, pour prise en charge du collaborateur, s'il présente des symptômes majeurs notamment des difficultés respiratoires.

4. Contacter la société de nettoyage pour désinfection de la salle d'isolement et poste de travail du collaborateur.

5. Informer d'un cas possible d'infection :

    a. la direction et la DRH,
    b. les collaborateurs présents sur site en même temps afin qu'ils restent vigilants à l'apparition d'éventuels symptômes.

flash info Sécurité

Groupe OCEA

26 mars 2021

Protocole National Santé Sécurité en Entreprise

Depuis le 23 mars, le Protocole National Santé Sécurité en Entreprise a été mis à jour, plusieurs règles ont été ajoutées et/ou modifiées.
Ce qu'il faut retenir :

LORS DES PAUSES

- La distanciation physique est de **2 mètres** lorsque le masque est enlevé
- Nous devons respecter le nombre de personnes qu'un espace déjeuner peut accueillir, en prenant en compte **8m² / personne**
- Les **salles de réunion** peuvent être utilisées pour déjeuner
- Organiser un **roulement** pour la pause déjeuner
- Les managers pourront être amenés à installer des écrans amovibles en plexiglass pour les personnes face à face sur les tables de déjeuner
- Vous êtes autorisés à **manger à votre poste de travail** si vous le souhaitez si vous bénéficiez d'un espace de 8m² autour de vous ou que vous êtes séparés de la personne en face par un écran(meuble de rangement, paroi séparative …)

LES SYMPTÔMES peuvent être :

- la **fièvre** ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid)
- la **toux**
- des **maux de tête**, **courbatures**, une **fatigue** inhabituelle
- une **perte brutale de l'odorat** (sans obstruction nasale), une **disparition totale du goût**, ou une diarrhée

Si vous suspectez avoir la COVID-19, contactez votre manager !

RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES

POUR RETROUVER LA COMMUNICATION

Notamment les logigrammes, (RDV sur Intranet) :

- Isolement, que faire ?
- Quel test je peux faire ?
- J'ai été testé positif, mais je n'ai aucun symptôme
- Je suis contact à risque, que dois-je faire ?
- J'ai des symptômes, que dois-je faire ?

Com'COVID-19

OCEA Smart Building
1 place Victor Hugo - 92400 Courbevoie
www.ocea-smart-building.fr

flash info

OCEA Smart Building

Sont concernés par les mesures renforcées :

- Paris
- Seine-Saint-Denis
- Hauts-de-Seine
- Val-de-Marne
- Val-d'Oise
- Seine-et-Marne
- Essonne
- Yvelines
- L'Eure
- Les Alpes-Maritimes
- La Seine-Maritime
- L'Aube
- La Nièvre
- Le Rhône
- Nord,
- Pas-de-Calais
- Somme
- Aisne
- Oise

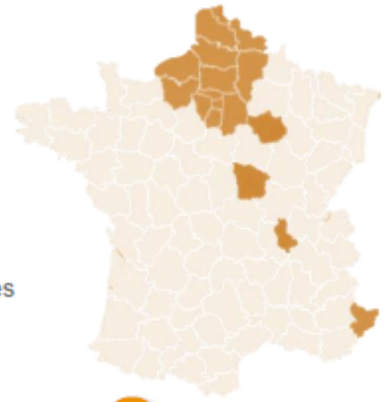

Mesures renforcées

Mesures couvre-feu

Pensez à vous munir de vos attestations ou justificatifs

QUELS ATTESTATIONS OU JUSTIFICATIFS ?

ZONES MESURES RENFORCÉES

Pour se déplacer en journée, entre 6h et 19h OU entre 19h et 6h, il faut :

- ❑ L'attestation de **déplacement dérogatoire « Mesures renforcées »**

Exception à l'attestation : si vous vous déplacez en journée et à moins de 10 km de votre domicile, un justificatif de domicile suffit.

ZONES MESURES COUVRE-FEU

Sont concernés :
Tous les autres départements de France

Pour se déplacer entre 19h et 6h, il suffit, en cas de contrôle, de produire:

- ❑ L'attestation de **déplacement dérogatoire « Couvre-feu »**

En cochant à la fin de l'attestation :
« Couvre-feu (19h-6h) »

L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

Pour les déplacements dans le cadre professionnel, que se soit dans un département soumis au couvre-feu ou au mesures renforcées, il suffit, en cas de contrôle, de produire :

- ❑ Un justificatif de **déplacement professionnel**

Si besoin votre manager vous en fournira un nouveau.
La dernière version du justificatif date du 20 mars.

OCEA Smart Building
1 place Victor Hugo - 92400 Courbevoie
www.ocea-smart-building.fr

flash info

Groupe OCEA

10 février 2021

Vous suspectez avoir la COVID-19, comment gérer votre isolement ?

Qui ? Tous les collaborateurs
Dans quel cas ? Lorsque vous suspectez avoir la COVID-19 et que vous ne pouvez pas télétravailler
Le but ? Expliquer la marche à suivre pour obtenir un arrêt de travail dérogatoire lorsque vous devez vous isoler

De nouvelles règles sont entrées en vigueur depuis le 10 janvier 2021 concernant les arrêts de travail dérogatoires en lien avec la covid-19 (décret n° 2021-13 du 8 janvier 2021).

DEPUIS QUAND ?

Ouvert depuis le 10 janvier 2021.

POUR QUI ?

Les salariés qui ne peuvent pas télétravailler et qui suspectent d'être atteint de la COVID-19.

POUR QUOI ?

Dans l'attente des résultats d'un test PCR ou antigénique, les salariés peuvent demander un arrêt de travail dérogatoire.

QUELS AVANTAGES ?

- ✓ Bénéficier d'un arrêt maladie indemnisé sans jour de carence et délivré automatiquement en ligne.
- ✓ Rétroactivité possible de votre arrêt de travail sous certaines conditions.

Dans quels cas devez-vous suspecter être contaminé ?

Si vous êtes cas contact identifié par l'Assurance Maladie

ET / OU

Si vous présentez des symptômes similaires à ceux causés par la COVID-19

Les plus fréquents

- fièvre
- Toux sèche
- Fatigue
- Courbatures
- Perte de l'odorat ou du goût

COMMENT PROCÉDER ?

DÉCLARATION EN LIGNE
www.declare.ameli.fr

Jour J
Déclaration via le téléservice
+
isolement jusqu'au test

J+2 max
Test antigénique ou PCR à réaliser sous 2 jours

J+4 max
Résultats à déclarer le jour même via le téléservice d'Ameli

Récépissé de demande d'isolement à fournir à votre manager

Si vous êtes positif et que vous avez eu un contact à risque avec l'un de vos collègues de travail, prévenez votre manager. Il transmet l'information à l'adresse _cas_covid19

Document récapitulatif à télécharger et à transmettre sans délai à votre manager

Si le test est positif :
Prolongation de l'isolement (arrêt de travail de prolongation prescrit délivré par l'Assurance maladie)

Si le test est négatif :
Fin de l'isolement
et retour au travail dès le lendemain

BON À SAVOIR

Si vous êtes testé positif à la COVID-19, vous pouvez bénéficier de masques chirurgicaux gratuits dans une pharmacie.

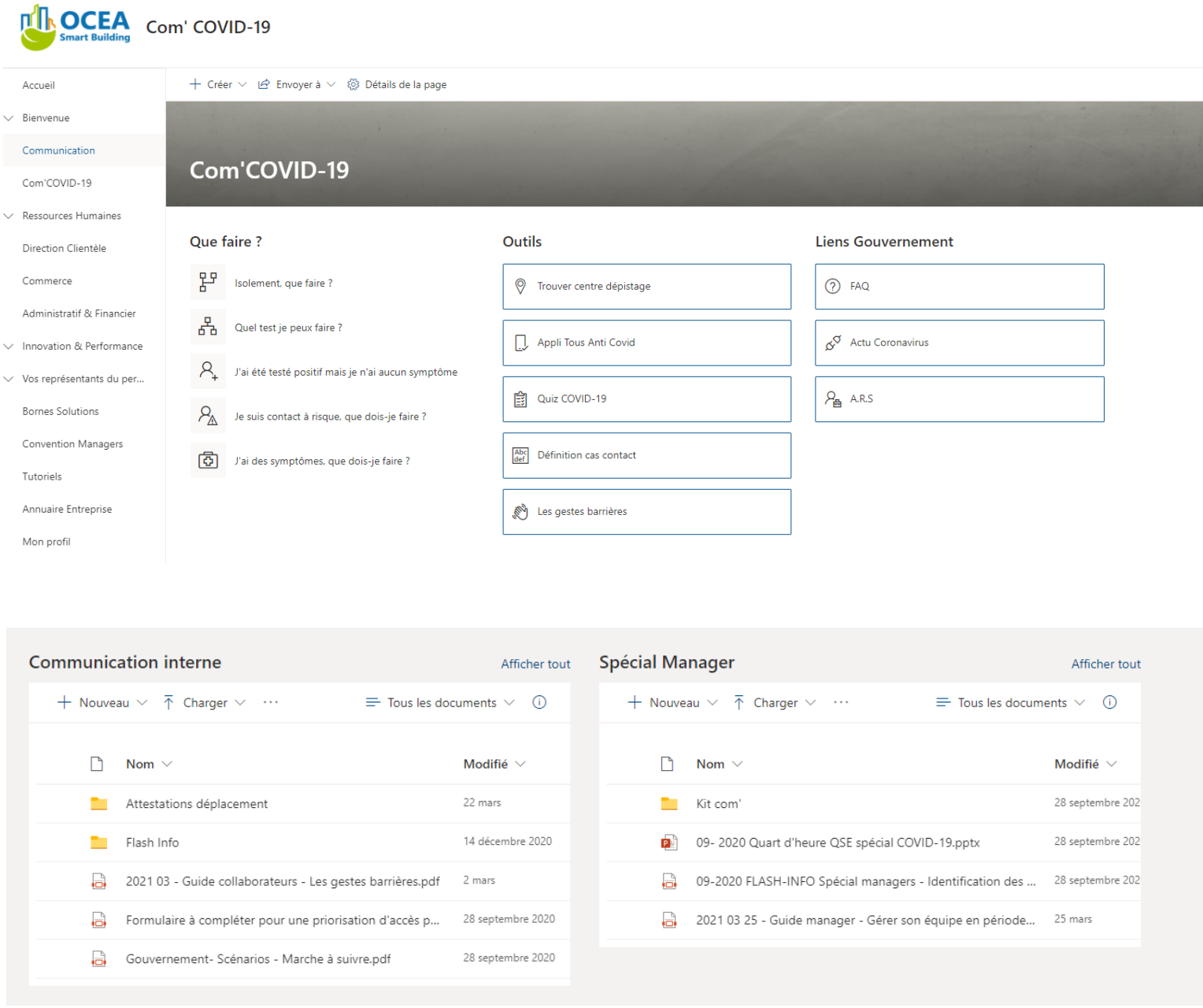
OCEA Smart Building
Com' COVID-19
Accueil
Bienvenue
Communication
Com'COVID-19
Ressources Humaines
Direction Clientèle
Commerce
Administratif & Financier
Innovation & Performance
Vos représentants du per...
Bornes Solutions
Convention Managers
Tutoriels
Annuaire Entreprise
Mon profil
Créer
Envoyer à
Détails de la page
Com'COVID-19
Que faire ?
Isolement, que faire ?
Quel test je peux faire ?
J'ai été testé positif mais je n'ai aucun symptôme
Je suis contact à risque, que dois-je faire ?
J'ai des symptômes, que dois-je faire ?
Outils
Trouver centre dépistage
Appli Tous Anti Covid
Quiz COVID-19
Définition cas contact
Les gestes barrières
Liens Gouvernement
FAQ
Actu Coronavirus
A.R.S
Communication interne
Afficher tout
Nouveau
Charger
Tous les documents
Nom
Modifié
Attestations déplacement
22 mars
Flash Info
14 décembre 2020
2021 03 - Guide collaborateurs - Les gestes barrières.pdf
2 mars
Formulaire à compléter pour une priorisation d'accès p...
28 septembre 2020
Gouvernement- Scénarios - Marche à suivre.pdf
28 septembre 2020
Spécial Manager
Afficher tout
Nouveau
Charger
Tous les documents
Nom
Modifié
Kit com'
28 septembre 202
09- 2020 Quart d'heure QSE spécial COVID-19.pptx
28 septembre 202
09-2020 FLASH-INFO Spécial managers - Identification des ...
28 septembre 202
2021 03 25 - Guide manager - Gérer son équipe en période...
25 mars